

Compte-Rendu :REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : Mardi 26 Novembre 2013 à 20 h 30

Sous la Présidence de : Madame ROYER Chantal Maire

Présents : Mesdames FRUALDO A.PIATTI G. CAGNAT M. QUIVIGER G. Messieurs. HUGOT D. MONNAUX H. MATHIEU C. JOVIGNOT P. CAUSSARD J.P. TISSIER A. GOUSSARD D. THOUVEREY P.

Absents:M. M. RAVON H. (pouvoir M. GOUSSARD D.)

Secrétaire de séance : Madame FRUALDO Annie

RESULTAT OUVERTURES DE PLIS (Complexe scolaire)

➤ **Mission Maîtrise d'œuvre** : Chauffage, électricité et plomberie.

Société A.G.S. 10 VILLECHETIF 22.480.00 € HT

➤ **Bureau de Contrôle** : Société APAVE 89 MONETEAU

6.700.00 € HT

➤ **Mission SPS** : Société APAVE 89 MONETEAU

3.150.00 € HT

AGRANDISSEMENT DU COLOMBARIUM de LIGNY (6 cases)

La Société POT est retenue pour 6 cases supplémentaires pour un montant de 5.000.00 € H.T.

DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA RETROCESSION DE CHEMINS PAR L'ASSOCIATION FONCIERE de Chéu

Afin de pouvoir finaliser le dossier de rétrocession de chemins appartenant à l'A.F.R. de Chéu, le conseil municipal mandate Monsieur HUGOT Daniel adjoint pour signer toutes les pièces nécessaires.

PROPOSITION D'ACHAT D'UNE PARCELLE COMMUNALE PAR LA Société DE CHASSE de Lordonnois

Le conseil municipal accepte de céder la parcelle communale sise au Hameau de Lordonnois ZY n° 1 de 13 ares 19 à la Société de chasse de Lordonnois.

Le prix fixé par les services des Domaines est de 330 € (2.500 € l'hectare).

Il est convenu qu'en cas de dissolution de cette Association, la parcelle reviendra à la commune de Ligny le Châtel.

RENOUVELLEMENT DU BAIL de location de terre à Monsieur BEAU Claude 1.01.2014.

Le conseil municipal accepte le renouvellement du bail au 1^{er} Janvier 2014, pour la parcelle cadastrée YB 53 à 3 quintaux de 1 ha 03 ares 15. (Bois de la Cure).

TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE

Le conseil municipal accepte les travaux supplémentaires à réaliser sur le programme des travaux de rénovation de la Mairie.

Lot menuiserie M. FOREY 2.065.00 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

➤Le conseil municipal accepte de modifier sa participation financière « à la mutuelle complément de salaire » auprès de la M.N.T. De 5 € à 9€ suivant le salaire perçu pour chaque agent.

➤Le conseil municipal accepte la prise en charge des travaux de raccordement à l'eau potable auprès du SIVU (environ 1.700 €) du pavillon AUBERGER Impasse du Lavoir aux Prés du Bois.

En effet, la commune devrait percevoir la taxe d'aménagement calculée sur la surface constructible.

➤Suite à une première réclamation de Monsieur BEAU Claude, il est confirmé que le Rû de Poncelot situé sur la commune de Pontigny appartient bien à la Commune de Ligny le Château. Afin que nous puissions nettoyer ce cours d'eau, l'avis du service de la Police des Eaux sera demandé.

➤Il est confirmé le rendez vous avec les propriétaires, sur la remise en état de la clôture du pré loué à Monsieur BEAU Claude.

Les membres Fait à LIGNY LE CHATEL le 02 Décembre 2013,

présents,

Le Maire ROYER Chantal